



APPLICATION DE TEINTURE ET DE PRODUIT DE PRÉSERVATION DE BOIS

APPEL D'OFFRES - No. 2010 - 0111

Le Village de Cap-Pelé inc. acceptera les soumissions pour les travaux suivants :

- l'application d'une teinture à base d'eau sur le bois des 3 édifices principaux du Centre Plage de l'Aboiteau ainsi que sur l'abri pour bicyclettes et le kiosque d'admission
et
- l'application d'un produit de préservation de bois à base d'eau sur les 2 plate-formes (étage principal et 2^{ème} étage) ainsi que la passerelle et l'escalier pour se rendre à la plage à partir du Centre de plage et la passerelle longeant le chemin qui se rend à la plage

Le Village de Cap-Pelé inc. requiert les services d'un individu ou d'une entreprise professionnelle qui fournira et appliquera les produits demandés sur les édifices, les plate-formes, les passerelles et l'escalier du Centre Plage de l'Aboiteau. Pour plus de renseignements, veuillez vous procurer une copie de l'Annexe A qui est disponible de :

Village de Cap-Pelé inc.
33 chemin St-André
Cap-Pelé, NB E4N 1Z4

Telephone : 506.577.2030
Fax : 506.577.2035
E-mail : cappele@nbnet.nb.ca

Le travail exigé dans cette soumission devra être complété au plus tard le vendredi 29 octobre 2010. Toutes les questions relatives au travail demandé doivent être adressées à Liliane LeBlanc, directrice des installations récréatives du Village de Cap-Pelé par téléphone au (506) 577-2038, par télécopieur au (506) 577-2035 ou par courriel à : liliane.leblanc@cap-pele.com

Les soumissions seront seulement acceptées dans des enveloppes cachetées dont le contenu est clairement indiqué jusqu'à 15h le mardi 7 septembre 2010.

Le dépouillement des soumissions aura lieu au bureau municipal du Village de Cap-Pelé immédiatement après l'heure limite de réception des soumissions. L'adjudication des travaux ou des achats ne se fera pas au moment du dépouillement. On suivra la procédure prévue dans la Loi sur les contrats de construction et d'achat de la Couronne.

La soumission du moins-disant ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée.